

Vichy, le 17 août 2020

Affaire suivie par  
**Antony WAVRANT**  
Chef d'établissement

Téléphone  
04 70 55 55 54

Établissement Privé Laïc  
Sous contrat avec l'état

**BTS Tourisme**  
**BTS MCO**  
**BTS CI**  
**BTS Esthétique**  
**BAC Pro Esthétique**

17, avenue des Célestins  
03200 VICHY

**Objet : Organisation rentrée scolaire BTS et Bac Pro**

Madame, Monsieur,

Vous êtes inscrit(e) en BTS ou en Bac Pro à l'ES Vichy pour la rentrée prochaine. La rentrée administrative est fixée les **mardi 01 Septembre 2020** et **mercredi 02 septembre 2020**. Merci de bien vouloir respecter l'heure de convocation de votre section qui se trouve dans les tableaux ci-dessous.

Toutes les réunions se déroulent au bâtiment principal, 17 avenue des Célestins.

Dans un but pédagogique et éducatif (autonomie et responsabilisation), la prérentrée des élèves se fait sans la présence des parents. Merci de votre compréhension.

**Réunion BTS 2<sup>ème</sup> année** : Mardi 01 Septembre 2020

MECP2 (2 <sup>ème</sup> année)	8h
MCO2 (2 <sup>ème</sup> année)	9h
SAM2 (2 <sup>ème</sup> année)	10h
TOURISME (2 <sup>ème</sup> année)	11h

**Réunion BTS 1<sup>ère</sup> année** : Mardi 01 Septembre 2020

TOURISME (1 <sup>ère</sup> année)	13h
CI (1 <sup>ère</sup> année)	14h
MCO (1 <sup>ère</sup> année)	15h
MECP (1 <sup>ère</sup> année)	16h

**Début des cours BTS 1ère et 2ème année Mercredi 02 septembre à partir de 13h (en fonction de l'emploi du temps).**

## **Réunions Bac Pro** : Mercredi 02 septembre 2020

Bac Pro 2nde	9h à 11h
Bac Pro 1ère	10h
Bac Pro Terminale	11h

2 / 3

**Début des cours de Bac Pro le jeudi 03 septembre à partir de 8h (selon emploi du temps).**

### **Protocole sanitaire dans le contexte COVID-19**

Les prescriptions ci-dessous reposent sur les recommandations des ministères.

- Les élèves ne doivent pas se rendre à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille.
- La distanciation physique n'est plus obligatoire.
- Port du masque obligatoire dès l'entrée dans l'établissement. Le masque doit toujours être porté (esplanade extérieure, couloirs, zones de passage, et salles de cours). Il appartient aux familles de fournir les masques à leurs enfants.
- Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnels et enseignants (y compris en cours) lorsqu'ils sont à une distance d'au moins 1m des élèves.
- Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence partout, et par tout le monde.



- Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :
  - ✓ à l'arrivée dans l'établissement ;
  - ✓ avant chaque repas ;
  - ✓ après être allé aux toilettes ;
  - ✓ le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique.

3 / 3

- Pour limiter les regroupements et croisements importants, les élèves et enseignants monteront dans les étages par l'escalier intérieur et pourront sortir par l'escalier extérieur à chaque palier.
- Les recommandations des autorités peuvent évoluer selon la situation sanitaire. La communication du lycée se fera exclusivement par l'ENT de l'établissement (ProNote). Chaque parent et élève disposera de son accès personnel. Pour recevoir toutes les dernières informations officielles, il est vivement conseillé de se connecter régulièrement sur ProNote pour avoir accès aux informations transmises par le lycée. Ces identifiants vous seront communiqués à la rentrée.

### **Plan de continuité pédagogique dans le contexte COVID-19**

- Dès le 1<sup>er</sup> septembre, l'obligation scolaire s'appliquera pleinement. La présence des élèves en classe n'est pas laissée à la libre appréciation des parents.

### **Rappel information PASS'REGION**

Le PASS'REGION offre aux jeunes des avantages variés dans les domaines de la culture, du sport, des loisirs, de la santé... Selon le niveau d'étude et la section, il permet d'obtenir des aides financières (manuels scolaires, premier équipement professionnel...).

Vous devez commander votre PASS'REGION sur le site internet de la Région ([passregion.auvergnerhonealpes.fr](http://passregion.auvergnerhonealpes.fr)) ou depuis votre smartphone en téléchargeant l'application gratuite « PASS'Région ».

Si vous êtes déjà détenteur de votre PASS'REGION, cette procédure n'est pas nécessaire. Vous pouvez continuer d'utiliser votre pass de 1<sup>ère</sup> année.

Les certificats de scolarité seront fournis lors de la rentrée administrative. Ne pas oublier lors de cette première rencontre la photocopie du Certificat de participation à la journée de préparation à la défense si pas vous ne l'avez pas encore fournie.

Recevez mes salutations distinguées.

Antony Wavrant  
Chef d'établissement

